

**Compte-rendu de l'expertise mammalogique de  
l'Ouvrage d'Art de la RD6 PR9+050 à Augé, avant travaux :**  
Synthèse des enjeux concernant les espèces protégées ;  
Préconisations de gestion et d'aménagement



Étude réalisée pour :



Version 2 - Mai 2024

**Deux-Sèvres Nature Environnement**

48 rue Rouget de Lisle – 79000 NIORT – 05 49 73 37 36 – [contact@dsne.org](mailto:contact@dsne.org) – [www.dsne.org](http://www.dsne.org)

Association loi 1901. Affiliée à France Nature Environnement. Agréée au titre de la loi de Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme



# Compte-rendu de l'expertise mammalogique de l'Ouvrage d'Art RD PR9+050 à Augé, avant travaux :

Synthèse des enjeux concernant les espèces protégées ;  
Préconisations de gestion et d'aménagement

Etude réalisée pour :

**Département des Deux-Sèvres**  
Maison du Département  
Mail Lucie Aubrac  
CS 58880  
79028 NIORT CEDEX



**Rédaction et inventaires** : Emilien BRABANT (Chargé d'Etudes Chiroptères, Amphibiens et Conservation du Patrimoine Naturel)

**Relecture** : Nicolas COTREL (Directeur, Deux-Sèvres Nature Environnement)

**Crédits photographiques** : Emilien BRABANT, sauf mention contraire.

*Compte-rendu de l'expertise mammalogique de l'ouvrage d'art de la RD6 PR9+050 à Augé, avant travaux – DSNE, 2024.*



## 1. Introduction

Les chauves-souris sont des mammifères qui ont souffert et qui souffrent encore aujourd'hui du développement de l'activité humaine, c'est-à-dire de la régression et la modification de certains écosystèmes mais aussi du développement d'infrastructures. C'est pour cette raison que toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi sur la nature de 1976.

Les chiroptères ont, comme pour beaucoup d'espèces, des capacités d'adaptation au milieu. Ainsi, certaines d'entre elles utilisent des constructions humaines pendant leur cycle de vie, dont les ouvrages d'art. Effectivement, les ponts favorables c'est à dire ceux qui comportent des fissures et autres anfractuosités, sont utilisés comme gîte de mise bas, comme gîte d'hibernation et pendant la période de transit (cf. Annexe 1). Cela concerne au minimum 7 espèces de chauves-souris en Deux-Sèvres. Le changement de pratiques pour la construction et l'entretien des ponts tend à limiter la présence de ces espaces, ce qui engendre la perte de nombreux gîtes potentiellement favorables aux chiroptères et peut influencer négativement la dynamique des populations de ces espèces. La restauration des anciens ouvrages se fait généralement sans prospection, et de nombreuses chauves-souris sont alors victimes du rejointoiement.

La Loutre d'Europe, quant à elle, a reconquis les territoires qui l'avaient vue disparaître au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle et est dorénavant présente sur tous les cours d'eaux majeurs et secondaires du département des Deux-Sèvres. Espèce protégée, elle subit encore aujourd'hui des pressions liées aux activités humaines comme ici dans le cadre de l'aménagement du territoire au contact de son espace vital. Ainsi, des travaux non adaptés à la présence de la Loutre d'Europe sur un ouvrage d'art peut entraîner un comportement d'évitement de ce dernier en période de chantier et suite à ce dernier. Souvent, des ponts non adaptés contraignent cette espèce à traverser l'ouvrage en remontant sur la chaussée, augmentant ainsi les risques de collision routière.

C'est dans ce contexte que le Conseil Départemental des Deux-Sèvres fait appel à Deux-Sèvres Nature Environnement pour réaliser un pré-diagnostic des ponts avant travaux, depuis 2011. Le principe est de prospecter ces derniers pour évaluer la fréquentation et le potentiel d'accueil. Ceci va nous amener à donner des préconisations pour la restauration, pour d'éventuels aménagements et pour des dates d'intervention.

**Ce projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères ainsi que celui en faveur de la Loutre d'Europe déclinés en Nouvelle-Aquitaine, où le département se situe donc comme pilote dans le domaine.**

**Dans le cadre de la rénovation d'un ouvrage d'art à Augé sur la RD6 (PR9+050), le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a missionné Deux-Sèvres Nature Environnement afin de réaliser une expertise mammalogique avant travaux. Celle-ci a pour but d'identifier les éventuels enjeux biologiques du site puis d'apporter des conseils techniques quant aux aménagements à réaliser dans une optique de compromis entre pérennité de l'ouvrage et conservation des mammifères protégés fréquentant ce dernier. Une inspection du pont pour chercher la présence (ou des traces) de chiroptères ainsi qu'une prospection du linéaire de cours d'eau à la recherche d'indices de présence de la loutre ont été menées conjointement le 30/01/2024 .**

## 2. Site d'étude

### 2.1. Localisation

Le pont étudié pour ce diagnostic se situe sur la commune d'Augé. Il s'agit d'un ouvrage d'art permettant aux véhicules de traverser Le Marcusson.

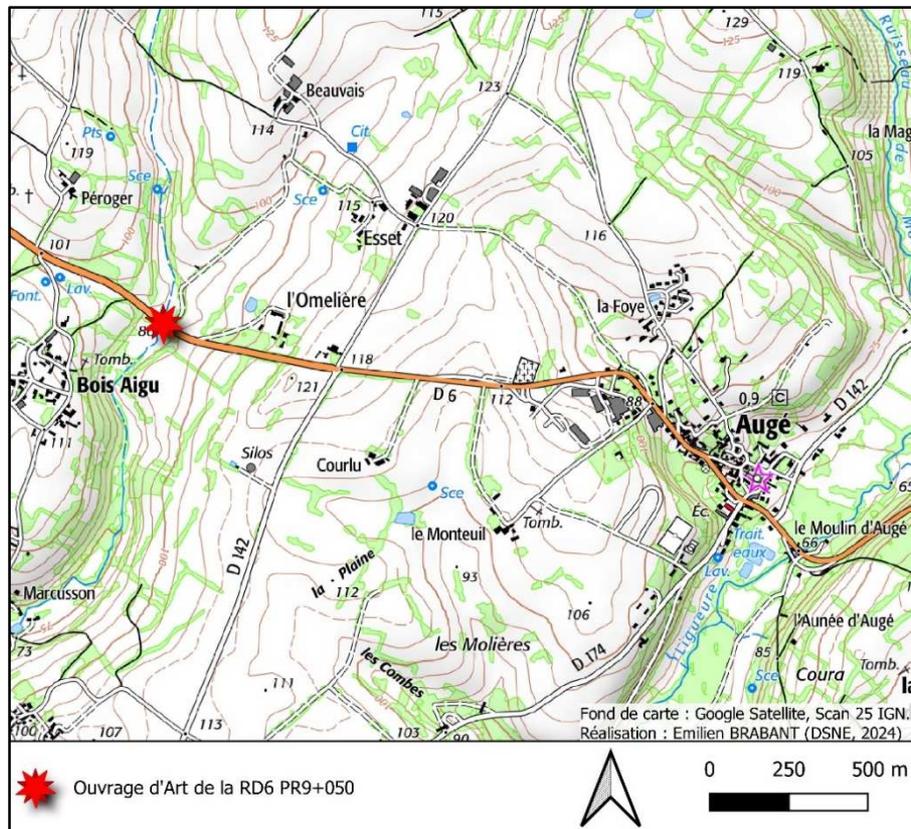


Figure 1. Carte de la localisation de l'ouvrage d'art.

### 2.2. Caractérisation

L'ouvrage d'art se présente sous la forme d'un pont en maçonnerie à deux buses carrées aux murs empierrés surmontés d'un plancher constitué de dalles de pierres taillées d'une cinquantaine de centimètres de large les unes à la suite des autres. Ce type d'ouvrage peut présenter de nombreux éléments favorables à l'accueil de chauves-souris (cf. Annexe 2).



Figure 2. Buses permettant l'écoulement du ruisseau.

### 3. Expertise mammalogique de l'ouvrage et ses abords.

#### 3.1. Méthode d'expertise

L'expertise chiroptérologique s'est déroulée lors de d'une sortie à la période hivernale le 30 janvier 2024, par une température de 7 à 10°C, un vent quasi-nul et un ciel dégagé.

Les buses du pont ont été prospectées grâce à une lampe frontale de lumière blanche puissante permettant une inspection minutieuse.

Les prospections ont eu lieu de jour. Deux allers-retours à allure lente ont été réalisés afin de se concentrer de part et d'autre de l'ouvrage d'art. A chaque fissure ou interstice favorable détecté, un arrêt pour inspection minutieuse a été effectué.

Les observations sont consignées avec la position des individus observés dans l'ouvrage d'art, leur espèce (ou groupe d'espèces si détermination spécifique impossible) et la nature des interstices occupés.



Figure 3. Vue de l'intérieur d'une des deux buses de l'ouvrage d'art.

##### 3.1.1. Résultats

Dans chacune des deux buses constituant l'ouvrage, **une dizaine de disjointements entre les dalles apparaissent comme des gîtes potentiels par leurs dimensions (1 à 3 cm de largeur pour 5 à 20 cm de profondeur)** et exploitables par les chauves-souris en toutes saisons. Vue leur configuration verticale, l'absence d'indices de présence tel que du guano de chauves-souris ne permet pas d'exclure une fréquentation des interstices par ces dernières. En plus de ces interstices de tailles réduites, **de plus grands volumes** créés par la cassure de plusieurs dalles formant le plancher du pont sont également favorables à la présence de chiroptères. Ces derniers sont davantage favorables en été qu'en hiver et sont au nombre de 5 sur la totalité de l'ouvrage.

Au cours de cette inspection minutieuse du pont, **1 individu de Murin à moustaches** (*Myotis mystacinus*) a été observé dans la buse en rive droite, environ au milieu de l'ouvrage (Fig. 4).



Figure 4. Fissure favorable avec un individu de Murin à moustaches.

En partie amont, les murs de soutènement sont faits de pierres anciennement jointoyées qui aujourd'hui laissent apparaître de nombreux gîtes potentiels toutefois moins favorables que les interstices entre les dalles du fait d'une plus grande humidité et de l'immersion ponctuelle en phase de crue.

En façades, les disjointements créés entre les pierres par la dislocation progressive de l'ensemble de l'ouvrage n'apparaissent pas favorables du fait de l'humidité et de la faible profondeur de ces derniers.

### 3.1.2. Données antérieures

- 17 novembre 2017 : 1 Murin de Daubenton, 1 Murin indéterminé, 1 Barbastelle d'Europe.
- 19 juillet 2019 : 2 Murins de Natterer, 1 Oreillard roux.
- 6 février 2020 : 1 Murin à moustaches, 1 Oreillard roux.
- 3 septembre 2020 : 1 Murin de Natterer.
- 15 décembre 2020 : 2 Murins à moustaches, 2 Oreillards roux.

Au vu des données saisies par des naturalistes bénévoles ou professionnels, l'ouvrage est fréquenté par un cortège de 5 espèces de chiroptères distinctes en hiver, en été et lors du transit automnal.

## 3.2. Prospection ciblée pour la Loutre d'Europe

### 3.2.1. Méthode d'expertise

La recherche d'indices de présence de Loutre d'Europe a été menée dans le même temps et donc dans les mêmes conditions météorologiques que celle visant les chauves-souris au sein-même de l'ouvrage.

Le protocole mis en place correspond à une adaptation du protocole standard édité par l'UICN France (Union Internationale pour la Conservation de la Nature – Comité français) visant à étudier la répartition de la loutre d'Europe. Ainsi, 300 m de linéaire du cours d'eau du Marcusson ont été prospectés à la fois en amont et en aval de l'ouvrage expertisé. L'objectif est de noter tous les indices de présence identifiés sur ce linéaire (empreintes, épreintes).



**Figure 5.** Cartographie du linéaire de cours d'eau prospecté lors de cette expertise.

### 3.2.2. Résultats

Aucun indice de présence de la Loutre d'Europe n'a été observé sur la zone prospectée. Toutefois, une donnée de 2019 ressort de notre base de données, avec l'observation en 2019 d'une épreinte en aval au lieu-dit Cherveux-Le-Vieux, sur la commune de Cherveux. A cette dernière s'ajoutent les résultats des prospections du groupe de bénévoles du Réseau Castor & Loutre 79 qui attestent de la présence de la Loutre d'Europe sur Le Marcusson entre 2008 et 2023.



**Figure 6.** Un des rares sites de marquage potentiel pour la Loutre d'Europe sur le linéaire prospecté.

## 4. Recommandations

### 4.1. Prise en compte dans le CCTP

Afin que les éléments suivants soient bien pris en compte lors de la réalisation des travaux, il est essentiel de les intégrer dans le cahier des charges fourni à l'entreprise.

### 4.2. Adapter la période d'intervention des travaux au cycle de vie des chauves-souris

Les ponts sont des gîtes généralement très visités tout au long du cycle de vie des chauves-souris. La définition de périodes d'intervention sur les ouvrages d'art pour la réalisation de travaux est une préconisation efficace pour limiter au maximum le risque de dérangement en mettant en évidence des périodes plus-ou-moins favorables pour les chantiers :

- Du 15/10 au 31/03 : les chauves-souris sont en état d'hibernation, un réveil pendant cette période à de forts risques de condamner les individus présents. **Aucun chantier ne peut être envisagé durant cette période par mesure de précaution.**
- Du 01/05 au 15/08 : les chauves-souris sont en pleine période de mise-bas et d'élevage des jeunes, des travaux pendant cette période pourraient engendrer un dérangement significatif des maternités. Les observations réalisées par le passé montrent **une fréquentation d'individus isolés sans présence de colonie de mise-bas**. Sans inspection plus récente de l'ouvrage à cette période, **les travaux doivent intervenir en-dehors de cette période par mesure de précaution.**

| Mois   | Jan. | Fév. | Mars | Avr. | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|--------|------|------|------|------|-----|------|-------|------|-------|------|------|------|
| Risque | ■    | ■    | ■    | ■    | ■   | ■    | ■     | ■    | ■     | ■    | ■    | ■    |

■ Période impactante  
■ Période à risque  
■ Période favorable pour les travaux

**Tableau 1.** Synthèse des périodes d'intervention favorables et défavorables vis-à-vis des chauves-souris.

Le principal risque réside dans la présence occasionnelle d'individus durant l'été comme le souligne la fréquentation ponctuelle de l'ouvrage d'art mais aussi et surtout la présence d'individus en période d'hibernation, état où les chauves-souris sont les plus vulnérables. **Ainsi, il est conseillé d'intervenir entre les mois de septembre et novembre afin de limiter l'impact sur les chauves-souris. Il est indispensable de ne pas intervenir entre décembre et mars afin de ne prendre aucun risque avec d'éventuels individus en hibernation.**

### 4.3. Assurer un accompagnement avant et pendant la période de travaux par un chiroptérologue

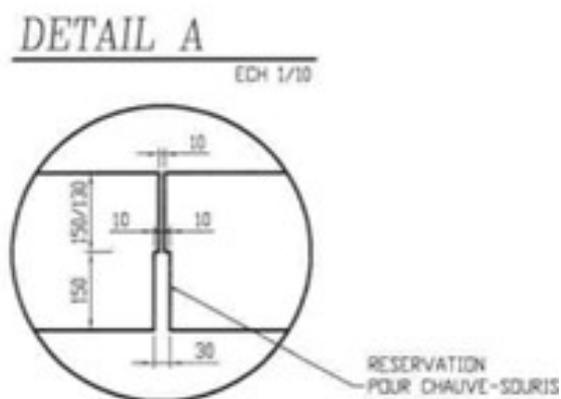
Une intervention en fin d'été (début-septembre) ne garantissant pas une absence de chauves-souris dans l'ouvrage, le **passage d'un expert de nuit avant le début du chantier** afin de s'en assurer par l'obstruction momentanée des loges favorables est indispensable.

En cas de **découverte d'un individu** de chauve-souris en phase de travaux, il conviendra de **suspendre immédiatement toute intervention** et de suivre les recommandations d'un chiroptérologue avant de reprendre le chantier.

### 4.4. Réservation et inclusion de gîtes de substitution pour les chauves-souris dans le nouvel ouvrage

L'ouvrage d'art présente, en l'état avant travaux, une vingtaine de gîtes potentiels de tailles variées présentant des conditions favorables aux chiroptères en toutes saisons. Il est nécessaire, dans le cadre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser réglementaire de maintenir au moins le même nombre de gîtes favorables.

Les travaux consistant ici au remplacement des dalles de pierre de couverture des deux buses par des dalles en béton, et ce uniquement dans les premiers mètres aval et amont de l'ouvrage, il conviendra de **maintenir des espaces favorables** au niveau des interstices entre ces dernières. Pour ce faire, un espacement de 1,5 à 3 cm peut suffire, avec une profondeur d'au moins 15 cm (Fig. 7). Cet espacement devra être compris entre ces valeurs et varier d'une dalle à la suivante pour multiplier les tailles de gîtes disponibles.



**Figure 7.** Exemple de réservation pour les chauves-souris à inclure entre les dalles béton.

Le **suivi des aménagements mis en place est important pour en mesurer l'efficacité**. Ces retours d'expériences permettent ainsi d'améliorer les connaissances sur l'adaptabilité des chauves-souris vis-à-vis de ces types d'aménagements et permettre de proposer des mesures d'autant plus pertinentes et efficaces dans de futurs dossiers de restauration d'ouvrages d'art.

#### **4.5. Maintien d'un axe de libre circulation pour la Loutre d'Europe pendant et après-travaux.**

Lors de la phase de chantier, il est important que la Loutre puisse emprunter cet ouvrage de nuit et n'ait pas à l'éviter. Dans ce second cas, elle serait contrainte de passer sur la chaussée à la merci du trafic routier. Il conviendra donc en fin de journée de veiller au maintien de cet axe de déplacement potentiel. Cette préconisation prévaut dans le cas où le cours d'eau n'est pas dévié ou assec lors du chantier. En l'absence de connexion de l'ouvrage au milieu aquatique, la Loutre d'Europe ne le fréquentera pas.

## **5. Conclusion**

Le site actuel possède **un potentiel chiroptérologique fort** et la **présence de la Loutre d'Europe** dans le secteur a été avérée au cours de ces dernières années, bien que l'expertise sur le terrain ici menée n'ait pas permis de la contacter.

De ce fait, **des mesures doivent être prises pour permettre à l'ouvrage après travaux de conserver cet intérêt écologique pour ces espèces protégées**. Pour ce faire, les préconisations réalisées dans ce compte-rendu doivent être suivies et l'association reste à votre écoute pour vous accompagner jusqu'à leur réalisation.

## **6. Conventonnement en « Refuge pour les chauves-souris »**

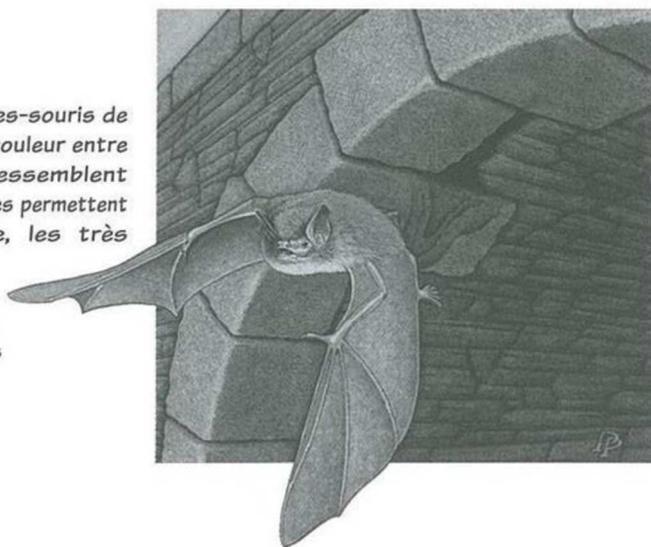
Puisque le Département des Deux-Sèvres l'a déjà réalisé dans un tel contexte pour de nombreux ouvrages d'art, DSNE vous invite à conventionner ce site par le biais du label « Refuge pour les chauves-souris » (Annexe 3). Il s'agit d'un programme de conservation participative à destination de tous les propriétaires privés mais aussi des collectivités qui désirent s'engager dans la protection de ces espèces menacées en adoptant une série de bonnes pratiques. Mené par la SFEPM au niveau national, DSNE est le relai local de cette opération et le département compte bientôt près de 300 signataires.

## Annexe 1 : Les murins fissuricoles

# Les murins fissuricoles

*Des p'tits trous, des p'tits trous, toujours des p'tits trous...*

Ces cinq murins forment une famille de chauves-souris de petite taille, marquées par une différence de couleur entre le pelage du dos et celui du ventre. Ils se ressemblent beaucoup et seuls de petits détails morphologiques permettent de les différencier à vue : par exemple, les très grandes oreilles du murin de Bechstein, le museau et le tour des yeux rosâtres du murin de Daubenton, le « V » noir formant le masque du murin à moustaches ou la forme en pointes de ski des oreilles du murin de Natterer.



Philippe Péronaud

### UN HIVER À L'ABRI

En hiver, on observe ces chauves-souris en petit nombre dans les cavités souterraines (grottes, champignonnières, etc.), l'essentiel devant se trouver dans les arbres. Elles s'enfoncent plus ou moins profondément dans des fissures pour s'abriter du froid et des courants d'air. Il est alors bien difficile de les détecter.

### UN ÉTÉ DANS LES ARBRES

Ces cinq espèces établissent de préférence leurs colonies de mise-bas dans des arbres creux : anciens trous de pics, sous des écorces décollées, crevasses et autres blessures des arbres. Le milieu bâti, édifices et ouvrages d'art, les accueille également.

### QUELQUES CONSEILS POUR LES PROTÉGER

- ✓ Conserver des arbres creux ou morts.
- ✓ Conserver des disjointements dans un bâtiment ou sous un pont.
- ✓ En cas de travaux, vérifier la présence de chauves-souris au crépuscule.
- ✓ En cas de présence, réaliser les travaux à partir de fin août.
- ✓ En cas de réfection d'un pont, conserver les disjointements occupés, ne pas emmurer les animaux.
- ✓ Poser des gîtes artificiels sur des arbres.
- ✓ Préférer l'élagage à la coupe.

Poitou-Charentes Nature



### LE MURIN DE NATTERER

#### de l'arbre à l'eau

Son mode de vie est à la fois forestier et aquatique. Il peut établir ses colonies de mise-bas aussi bien dans les arbres que sous des ponts. Grâce à son vol agile, il chasse souvent dans des milieux fermés que ce soit en forêt ou au-dessus de l'eau. Il consomme beaucoup de proies aptères, comme les araignées, glanées sur le feuillage.

**Envergure** : 25-30 cm

**Poids** : 7-12 g

### LE MURIN DE BECHSTEIN

#### le forestier

Moins frileux que les autres murins, il peut aussi utiliser des arbres creux pour hiberner. En été, ce sont exclusivement les arbres qu'il choisit pour établir ses colonies de mise-bas. Il est considéré comme le plus forestier de tous. Il capture ses proies (papillons de nuit, coléoptères, etc.) en vol ou sur le feuillage, dans les forêts feuillues et mixtes.

**Envergure** : 25-28,6 cm

**Poids** : 7-12 g

### LE MURIN À MOUSTACHES

#### l'anthropophile

Cette petite chauve-souris peut chasser et établir ses colonies de mise-bas aussi bien en forêt que dans les villes et les villages. Il colonise ainsi tant les habitations (derrière les volets), que les arbres creux. En hiver il est fréquemment observé dans les habitats souterrains, y compris les plus réduits. Mais il fréquente assurément d'autres types de fissures.

**Envergure** : 19-22,5 cm

**Poids** : 4-8g

### LE MURIN DE DAUBENTON

#### l'aquatique

Ses principaux gîtes de mise-bas sont situés dans des fissures, sous les ponts, le plus souvent à proximité de l'eau. Il peut aussi occuper des trous d'arbres ; il chasse de petits insectes aquatiques (les chironomes principalement, etc.) en rasant la surface de l'eau. C'est une espèce commune, mais en déclin localisé.

**Envergure** : 24-27,5 cm

**Poids** : 6-12 g

### LE MURIN D'ALCATHOE

#### le petit nouveau

Très semblable au murin à moustaches, c'est le plus petit des murins. Il a été découvert en Poitou-Charentes en 2001 où il est fréquent, notamment en Charente-Maritime. C'est un chasseur plutôt forestier qui gîte dans les trous d'arbres.

**Envergure** ≈ 20 cm

**Poids** : 3,5-6 g

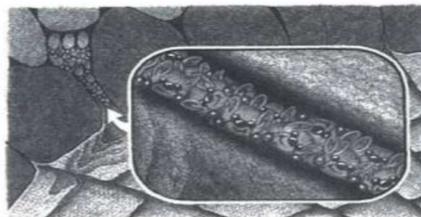
## Annexe 2 : Extrait de la plaquette « Les chauves-souris hôtes des ponts » de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères

### LES GÎTES

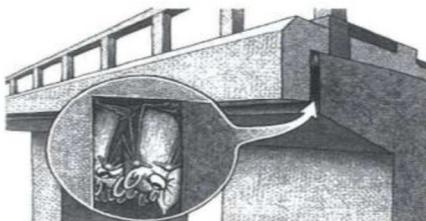
Les chauves-souris s'installent presque toujours dans des espaces situés en dessous du niveau de la chaussée. Dans ce type de construction, contrairement aux habitations, elles ne peuvent incommoder quiconque par leur odeur ou leurs cris.

#### Disjointements entre les moellons

Ils peuvent être colonisés par une demi-douzaine d'espèces, par des individus isolés ou par des essaims de femelles en reproduction. Certains disjointements permettent aux chauves-souris de disparaître au cœur du pont. Les disjointements du tablier sont aussi parfois colonisés.



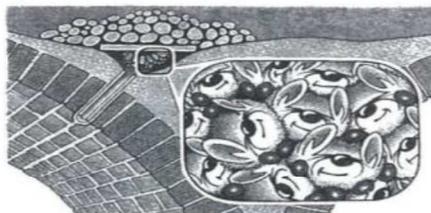
#### Sous les corniches des ponts en béton



Il faut que ces disjointements sous les corniches ne soient pas comblés par des injections de béton. Ces parties de l'ouvrage ne sont que très rarement soumises à des travaux ; ce sont donc des gîtes très pérennes.

#### Au fond des drains

En suivant ces conduits, des espèces, surtout les Murins de Daubenton, peuvent atteindre de petites loges invisibles où les femelles vont se serrer en un groupe compact avec leurs petits (voir aussi la photo de première page).



#### Dans les piles creuses ou les voussoirs



Les parties creuses accessibles des ouvrages offrent d'excellents refuges à des espèces qui n'aiment pas ramper pour atteindre leur gîte ; c'est le cas des Minoptères de Schreibers et des Rhinolophes.

## Annexe 3 : Plaquette de présentation de l'Opération « Refuge pour les Chauves-souris »

### Créez votre Refuge !

Loi d'imposer des engagements très contraignants, ce label donne les moyens aux communes et aux particuliers de protéger concrètement les chauves-souris, animaux remarquables du patrimoine naturel et symboles de sa diversité.

Le Refuge instaure un véritable partenariat entre les deux parties, la structure relais locale devant assistance et conseils pour la préservation des chiroptères. Des autocollants annonçant le Refuge pourront être posés par les propriétaires signataires de la convention. Pour les collectivités, un panneau en PVC sera également mis à disposition pour afficher fièrement son engagement en faveur des chauves-souris. Il est aussi disponible pour les particuliers moyennant une participation aux frais d'envoi.

|                           |  |   |
|---------------------------|--|---|
|                           | Autocollant  | Panneau PVC   |
| Particulier               | 1 <sup>er</sup> gratuit, 1 euro à partir du second | 3 euros/panneau                                     |
| Collectivité / Entreprise | 1 <sup>er</sup> gratuit, 1 euro à partir du second | 1 <sup>er</sup> gratuit, 3 euros à partir du second |

### La SFEPM

La SFEPM est une association loi 1901 qui s'est donnée pour mission l'étude et la protection des mammifères sauvages en France et dans les Dom-Com. Son action est menée grâce au soutien des collectivités territoriales, de l'Etat, de l'Europe et des partenaires privés, en relation avec les autres acteurs de l'environnement.

### Près de chez vous

L'opération Refuges est relayée près de chez vous par des organismes de protection de la nature dont vous trouverez la liste sur le site de la SFEPM : [www.sfepm.org](http://www.sfepm.org)  
rubrique : Refuge pour les chauves-souris.  
N'hésitez pas à nous contacter au 02 48 70 40 03.

*Votre relais local :*



Maurin de Mottever

Animation nationale : 

Devenir une action originale :

Avec le soutien financier :



SFEPM : 02 48 70 40 03  
www.sfepm.org  
Photos espèces : Laurent Arthur - Autres : Jocelyn Boreau et le Groupe Mammalogique Breton (GMB).  
Conception : Roman Favisse, Dominique Pain & GMB.



# Opération



Accueillir les chauves-souris  
dans les bâtiments et les jardins

## Pourquoi protéger les chauves-souris dans les bâtiments et les jardins ?

A l'heure actuelle, pratiquement toutes les espèces de chauves-souris européennes ont régressé.

Espèces protégées, ces fragiles petits mammifères sont pourtant rarement pris en compte lors des travaux de rénovation des bâtiments et d'entretien des jardins. La présence de ces animaux très discrets étant souvent ignorée, leurs gîtes peuvent être involontairement détruits.



Pipistrelles communes



Petits rhinolophes en hibernation dans une cove

**Rénover ne s'oppose pas à protéger**  
Pérennité des édifices et présence des chauves-souris sont conciliables sans forcément entraîner un surcoût pour le propriétaire.

### Qu'est-ce que le refuge ?

Pour aider les chauves-souris, la SFEPM et ses partenaires en région proposent aux propriétaires privés et aux communes de créer un « **Refuge pour les chauves-souris** ». Conçu autour d'un guide de bonnes pratiques lors de l'entretien des bâtiments ou des espaces naturels, il s'agit d'un **engagement moral entre deux parties** : votre structure régionale spécialisée dans la protection des chauves-souris (liste sur [www.sfepm.org](http://www.sfepm.org)) et un propriétaire public ou privé soucieux de la préservation de son patrimoine naturel.

### La création d'un refuge repose sur deux documents :

1. La convention, qui peut être destinée soit aux collectivités territoriales soit aux particuliers et associations, à signer par la structure locale responsable

de l'opération et le propriétaire. Les engagements des deux parties y figurent ainsi que des propositions complémentaires pour aller plus loin dans l'accueil des chauves-souris.



Oreillards dans un grenier



Grand rhinolophe sortant de son gîte

2. Le **guide technique** « Accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins » qui expose les maux des chauves-souris ainsi que les précautions à prendre pour les conserver dans les bâtiments et espaces naturels. Des fiches techniques présentent comment reconnaître les différentes espèces, quand réaliser les travaux, comment créer un accès adapté aux chauves-souris ou leur ménager des interstices favorables...



Ouverture pour les chauves-souris dans une toiture

Nichoirs artificiels

Aux engagements évoqués précédemment s'ajoutent des mesures pour aller encore plus loin, comme par exemple :

- ✦ Installer des nichoirs artificiels,
- ✦ Sensibiliser le voisinage,
- ✦ Encourager le maintien des haies et prairies,
- ✦ Limiter l'emploi des pesticides.

### Comment ?

Préserver les chauves-souris dans les bâtiments ou les jardins, c'est :

- ✦ Réaliser les travaux en dehors des périodes où les chauves-souris sont présentes,
- ✦ Utiliser des produits non toxiques pour le traitement des charpentes,
- ✦ Créer ou conserver quelques disjonctements dans les murs ou sous les ponts,
- ✦ Préserver l'accès aux combles et aux caves.



Noctule commune gisant dans un trou de terre